

ONE HUNDRED AND TWENTY-NINTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Thursday, 5 February 1948, at 3.30 p.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

16. Report of the Population Commission (second session) [E/571]

GENERAL DEBATE

Mr. MONGE (Peru) approved as a whole the report of the Population Commission.

He called to mind that Mr. Arca Parró, the distinguished specialist on those questions, had presided over the work of the second session of the Population Commission, to which he had given all possible assistance.

His country considered that the publication of the *Demographic Yearbook* was a matter of considerable interest. The provisions of the project particularly emphasized the importance of a standardized study of the problem; the project showed, on the other hand, the progress made by the Commission in the matter.

The documentation envisaged in the chapter dealing with the economically active population was particularly interesting as regards the migrations of technicians and specialized workers.

An important point was that of the plans for international standardization of the 1950 world population census. He pointed out that during the last ten years 50 countries had taken a census of their population: 24 in Europe, 14 in Latin America, 8 in Asia, 2 in Oceania and 2 in Africa.

At the time of the first session of the Committee on the 1950 Census of the Americas at Washington under the honorary chairmanship of Mr. Arca Parró, 22 countries of America undertook to take comparable censuses as recommended by the Economic and Social Council. Some of the countries had not taken a census of their population since 1920. Those same countries had decided, during the Congress, to adopt satisfactory standardized methods.

During the debates that would take place in the committee concerned, he would deal in detail with certain points with which he agreed in general.

Mr. SUTCH (New Zealand) approved the report that had just been submitted. The Population Commission should co-operate with the Statistical Commission, the Commission on Trade and Employment, the Social Commission and the World Health Organization, and should do so not only on the level of general policy. It was necessary to see that such co-operation was obtained—and it could be done through the Secretariat—for it was the co-ordination of work which prevented overlapping.

CENT VINGT-NEUVIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le jeudi 5 février 1948, à 15 h. 30*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

16. Rapport de la Commission de la population (deuxième session) [E/571]

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. MONGE (Pérou) approuve dans l'ensemble le rapport de la Commission de la population.

Il rappelle que M. Arca Parró, éminent spécialiste de ces questions, présidait aux travaux de la deuxième session de la Commission de la population, à laquelle il donna son concours le plus large.

Le Pérou estime que la publication de l'*Annuaire démographique* présente un intérêt considérable. Les dispositions du projet soulignent particulièrement l'importance d'une étude standardisée du problème. Ce projet montre, d'autre part, les progrès réalisés par la commission en cette matière.

La documentation prévue au chapitre qui traite de la population économiquement active est spécialement intéressante en ce qui concerne les migrations de techniciens et d'ouvriers spécialisés.

Un point essentiel est celui des projets de formules internationales pour le recensement de la population mondiale en 1950. Le représentant du Pérou fait remarquer qu'au cours de la dernière décennie, 50 pays ont procédé à un recensement de leur population: 24 en Europe, 14 en Amérique latine, 8 en Asie, 2 en Océanie et 2 en Afrique.

Lors de la première session du Comité pour le recensement des pays américains en 1950, qui s'est tenue en septembre 1947 à Washington sous la présidence honoraire de M. Arca Parró, 22 pays d'Amérique se sont engagés à effectuer des recensements analogues à ceux recommandés par le Conseil économique et social. Quelques-uns de ces pays n'avaient pas recensé leur population depuis 1920. Ces mêmes pays se sont résolus, au cours du Congrès, à adopter des procédés standard satisfaisants.

M. Monge se réserve de traiter en détail certains points dont il approuve les grandes lignes, au cours des débats qui se dérouleront au sein du comité intéressé.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) approuve le rapport qui vient d'être présenté. La Commission de la population doit coopérer avec la Commission de statistique, la Commission des questions économiques et de l'emploi, la Commission des questions sociales et l'Organisation mondiale de la santé, et pas seulement sur le plan de la politique générale. Ce qu'il faut établir — et cela peut être fait par l'intermédiaire du Secrétariat — c'est une coordination des travaux qui évite les doubles emplois.

He pointed out that in the plan it was submitting to the Council with regard to its own terms of reference, the Commission had omitted an important point—namely, that of the various changes taking place as factors of the migration of populations.

He declared himself against the proposal submitted by the Commission in paragraph 5 of its report, which consisted in authorizing the country whose representative had been elected Chairman to designate a deputy to take part in the Commission. The Secretary-General had, in fact, indicated in his estimate of the financial implications (E/571/Add.1) that that measure would entail an added expenditure of a thousand dollars—and that for only one commission. It was obvious, as the Secretariat had pointed out, that it would create a precedent for other commissions which would lead to further expense. At a time when efforts were being made to economize, an innovation of that sort should be rejected.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) reproached the Population Commission and also the Department of Economic Affairs, which had just published a book on *Salient Features of the World Economic Situation (1945-1947)*,¹ with approaching the very important problem of population, and the economic factors connected with it, according to out-of-date theories.

He pointed out that the relation set up in that book between the growth of the population of the world and the growth of production was not conclusive, since in both cases the data on which they were based were different: in the case of the growth of the world population the basic figures were regarded as absolute, and in the case of the growth of production, reservations were admitted, particularly on account of the lack of precise data in some countries in the field of agricultural production. Consequently, such a resolution should be made with great caution, because it could serve as an argument for the theory that the population figures should be adjusted to the level of production.

The proposals of the Commission concerning the study of the relations between the growth of population and economic development reflected to some extent that old-fashioned theory, which did not offer any constructive element as regards the important problems of the areas devastated by the war or still insufficiently developed. He rejected those theories. He considered that, on the contrary, production should be developed as much as possible in order to bring it into harmony with the needs of the existing population.

In considering the plan for a *Demographic Yearbook*, he pointed out that that work, an official publication of the United Nations, should only contain carefully verified information. In the report, however, account had not been taken of the decision which the Council had adopted at its first session, namely, to publish only the data supplied by the governments or the data which might be

M. Sutch fait observer que la commission, dans le projet qu'elle soumet au Conseil relativement à son propre mandat, a omis un point important: celui des divers changements intervenant comme facteurs de la migration des populations.

M. Sutch se prononce contre la proposition présentée par la commission au paragraphe 5 de son rapport et qui consiste à autoriser le pays dont le représentant a été choisi comme président à désigner un suppléant pour siéger à la commission. Le Secrétaire général a en effet indiqué dans son état estimatif des incidences financières (E/571/Add.1) que cette mesure entraînerait une dépense supplémentaire d'un millier de dollars — et cela pour une seule commission. Il est clair, et le Secrétaire l'indique, que l'on créerait ainsi pour les autres commissions un précédent qui entraînerait l'engagement de nouvelles dépenses. A un moment où l'on s'applique à faire des économies, une telle innovation doit être rejetée.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) reproche à la Commission de la population et, d'autre part, au Département des questions économiques — qui vient de publier une brochure sur les *Aspects caractéristiques de la situation économique mondiale, 1945-1947*¹—d'aborder le très important problème de la population et des facteurs économiques qui s'y rapportent selon des théories périmées.

Il fait remarquer que la relation établie dans cette brochure entre l'accroissement de la population mondiale et l'accroissement de la production n'est pas conclusive, étant donné que, dans les deux cas, les données servant de bases sont différentes: pour l'accroissement de la population mondiale, les chiffres de base sont considérés comme absolus; pour l'accroissement de la production, on admet des réserves, notamment en raison de l'absence de données précises dans certains pays dans le domaine de la production agricole. Il en résulte qu'une telle relation doit être faite avec une grande prudence, parce qu'elle peut servir d'argument à certaines théories selon lesquelles il faudrait ajuster les chiffres de population au niveau de la production.

Les propositions de la commission concernant l'étude des relations entre l'accroissement de la population et le développement économique reflètent dans une certaine mesure cette théorie démodée, qui n'apporte aucun élément constructif en ce qui concerne les problèmes si importants des régions dévastées par la guerre ou encore insuffisamment développées. M. Aroutiounian rejette ces théories. Il estime qu'il faut, au contraire, développer autant que possible la production afin de la mettre en harmonie avec les besoins de la population existante.

M. Aroutiounian, examinant le projet d'*Annuaire démographique*, fait remarquer que cet ouvrage — publication officielle de l'Organisation des Nations Unies — ne doit contenir que des renseignements soigneusement vérifiés. Or il n'est pas tenu compte, dans le rapport, de la décision que le Conseil avait prise lors de sa première session et qui consistait à ne publier que des données

¹ United Nations publication (Sales No. : 1948.II.C.1.).

¹ Publications des Nations Unies (N° de vente : 1948. II.C.1.).

collected by the Secretariat as a result of enquiries carried out in agreement with the governments.

On the other hand, the yearbook plan failed to take into account some very important questions, such as that of unemployment. It was to be noted that the proposed *Demographic Yearbook* did not contain any data on unemployment, which constituted "the source of the working-class in capitalist countries", in spite of the fact that those same countries complained of a shortage of man-power. The U.S.S.R. representative also drew the attention of the Council to the fact that the question of occupational diseases and accidents at work had been omitted from the plan of the yearbook. That information was important, if those evils were to be combated.

He agreed with the previous speaker in considering that further expenditure was useless and in rejecting on that account the plan to provide for a deputy for the country whose representative had been nominated as Chairman of the Population Commission.

Mr. BORIS (France) remarked that so far the Commission had only been able to establish the main heads of the first part of its work; but it had methodically drawn up a plan of work of which he, for his part, approved.

With regard to one of the questions raised by the representative of the U.S.S.R., "the most favourable rate of population change from the economic and social points of view", the Council's position had been established by its resolution 41 (IV) of 29 March 1947.

The same representative had emphasized the importance of data on unemployment and also on occupational diseases and accidents at work. Mr. Boris agreed that such data were of great interest, but thought they should be found in the publications of I.L.O. The study of the problem of migration did not fall within the competence of the Population Commission alone: the studies made by various bodies would have to be collected and a separate organism set up. If it was premature to ask for the immediate implementation of such a programme, one could nevertheless revert to a plan already submitted for the creation of a joint committee of four members, half of whom would be nominated by the Social Commission and the other half by the Population Commission.

On behalf of his Government, he approved the proposal in the report that Member States should place at the disposal of the Commission part of the qualified personnel of their demographic offices, either permanently or on a temporary basis. That measure would strengthen the links between the various countries and facilitate the Commission's work.

Mr. MUNIZ (Brazil) stated that from the point of view of good international understanding, it was important to find a satisfactory solution of the problem created by inequalities in the distribution of population in a world where overpopulated and underpopulated areas existed at

fournies par les gouvernements ou celles que le Secrétariat aurait pu recueillir à la suite d'enquêtes menées d'accord avec les gouvernements.

D'autre part, le projet d'annuaire ne tient pas compte de certaines questions très importantes telles que celle du chômage. Il est à remarquer que le projet d'*Annuaire démographique* ne contient aucune donnée sur le chômage, lequel constitue « le fléau de la classe ouvrière dans les pays capitalistes », cependant que ces mêmes pays se plaignent de manquer de main-d'œuvre. Le représentant de l'U.R.S.S. attire aussi l'attention du Conseil sur le fait que la question des maladies professionnelles et des accidents de travail a été omise dans le projet d'annuaire. De tels renseignements sont importants, si l'on se décide à combattre ces maux.

M. Aroutiounian est d'accord avec l'orateur précédent pour estimer que des dépenses nouvelles sont inutiles et pour refuser, par conséquent, le projet qui prévoit l'institution d'un suppléant pour les pays dont le représentant a été désigné comme président de la Commission de la population.

M. BORIS (France) fait observer que la commission n'a pu encore poser que les premiers jalons de son œuvre, mais qu'elle a dressé avec méthode un plan de travail que, pour sa part, il approuve.

Relativement à l'une des questions soulevées par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à savoir sur « le taux optimum de variation de la population, des points de vue économique et social », la position du Conseil a été établie par la résolution 41 (IV) du 29 mars 1947.

Le même représentant a souligné l'importance des données relatives au chômage et d'autre part aux maladies professionnelles et accidents du travail. M. Boris estime que ces renseignements sont en effet d'un grand intérêt, mais qu'on devrait les trouver dans les publications de l'O.I.T. L'étude du problème des migrations ne relève pas seulement de la compétence de la Commission de la population: il faudrait rassembler les études effectuées de différents côtés et créer un organisme distinct. S'il est prématuré de demander la réalisation immédiate d'un tel programme, l'on pourrait toutefois reprendre un projet déjà présenté et qui consiste à créer un comité mixte de quatre membres que désigneraient par moitié la Commission des questions sociales et la Commission de la population.

M. Boris approuve, au nom de son gouvernement, la proposition contenue dans le rapport selon laquelle les Etats Membres mettraient à la disposition de la commission une partie du personnel qualifié de leur service démographique, soit d'une façon permanente, soit sur une base temporaire. Cette mesure aurait pour effet de resserrer les liens entre les différents pays et de faciliter la tâche de la commission.

M. MUNIZ (Brésil) déclare qu'il importe, du point de vue de la bonne entente internationale, de trouver une solution satisfaisante au problème que posent les inégalités de répartition de la population dans un monde où il existe à la fois des régions surpeuplées et des régions sous-peu-

the same time. The publication of a *Demographic Yearbook* would be of great interest in that respect and might serve as a basis for bilateral or multilateral agreements to rectify those inequalities. The remarks of the representative of the Soviet Union constituted a further reason for persevering in the path of progress.

Mr. DAVIDSON (Canada) accepted the Commission's draft terms of reference as they appeared in the report.

He remarked that paragraphs (b) and (c) of the recommendation made by the Commission (E/571, para. 7) included factors associated with population trends, the omission of which had been regretted by the New Zealand representative.

He stressed the importance of paragraph 17 of the report, which dealt with 1950 census plans.

With regard to the supplementary information, the publication of which in the *Demographic Yearbook* had been requested by the representative of the U.S.S.R., he pointed out that the Commission explained, in paragraph 12 of its report, that it had chosen from a complete list a certain number of questions forming a minimum list which it desired to see dealt with in the first volume. The Commission's obvious intention was to establish basic documentation in that way.

He supported the position adopted by the representatives of Brazil and the Soviet Union with regard to the recommendations made by the Commission in paragraph 5 of its report.

The PRESIDENT closed the discussion and stated that the report of the Population Commission would be submitted to the Social Committee of the Council.

17. Application of Monaco for membership of UNESCO (E/568, E/568/Add.1 and E/568/Add.1/Corr.1) [Concluded]

At the invitation of the President, Mr. Arnaldo, representative of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, took his seat at the Council table.

Mr. DAVIDSON (Canada), in presenting his draft resolution (E/568/Add.1), said that he had no doubt of the complete sovereignty of Monaco from the legal point of view, but it seemed to him that the Principality did not in fact exercise all the prerogatives of sovereignty because of the treaty binding it to the neighbouring great country.

Mr. ORDONNEAU (France) stated that the Principality of Monaco exercised in fact the rights of sovereignty and, consequently, from the legal point of view it satisfied the necessary requirements for admission to UNESCO. Moreover, the Council could not ask UNESCO to give a judgment on the international status of Monaco: it was for the Council to take a decision on that subject.

plées. La publication d'un *Annuaire démographique* sera d'un grand intérêt à cet égard et pourra servir de base à des accords bilatéraux ou multilatéraux destinés à remédier à ces inégalités. Les remarques présentées par le représentant de l'Union soviétique constituent une raison de plus pour persévérer dans la voie du progrès.

M. DAVIDSON (Canada) accepte le projet de mandat de la commission tel qu'il figure au rapport.

Il remarque que les alinéas b et c des recommandations de la commission (E/571, par. 7) comprennent les facteurs associés avec les courants des mouvements de population, dont le représentant de la Nouvelle-Zélande avait regretté l'omission.

Il souligne l'importance du paragraphe 17, qui traite des plans à établir en vue du recensement prévu pour 1950.

En ce qui concerne les renseignements complémentaires dont le représentant de l'Union soviétique réclame la publication dans l'*Annuaire démographique*, M. Davidson fait remarquer que la commission précise, au paragraphe 12 de son rapport, qu'elle a choisi dans une liste complète un certain nombre de questions qui forment une liste minimum et qu'elle désire voir traiter dans le premier volume. L'intention évidente de la commission est de constituer ainsi une documentation de base.

Le représentant du Canada appuie la position adoptée par les représentants du Brésil et de l'U.R.S.S. en ce qui concerne les recommandations faites par la commission au paragraphe 5 de son rapport.

Le PRÉSIDENT clôt le débat et déclare que le rapport de la Commission de la population sera transmis au Comité social du Conseil.

17. Demande d'admission de Monaco comme membre de l'UNESCO (E/568 et E/568/Add.1) [fin]

Sur l'invitation du Président, M. Arnaldo, représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, prend place à la table du Conseil.

M. DAVIDSON (Canada), présentant son projet de résolution (E/568/Add.1), ne met pas en doute l'entière souveraineté de Monaco, du point de vue du droit, mais il lui semble que la principauté n'exerce pas, en fait, toutes les prerogatives de la souveraineté en raison même du traité qui la lie au grand pays voisin.

M. ORDONNEAU (France) affirme que la principauté de Monaco exerce effectivement les droits de souveraineté et qu'elle remplit par conséquent, sur le plan juridique, les conditions nécessaires à son admission dans l'UNESCO. Le Conseil ne peut pas, d'autre part, demander à l'UNESCO de se prononcer sur le statut international de Monaco: c'est au Conseil qu'il appartient de prendre une décision à ce sujet.

He did not accept the argument that the admission of Monaco would constitute a precedent for other very small States. The status of Monaco was unique : the Republic of Andorra had two suzerains and the status of Liechtenstein was based on its feudal allegiance to the Emperor of Austria. UNESCO should judge the importance of the contribution which Monaco might make in furthering its programmes, and that was the only aspect of the matter with which UNESCO was competent to deal.

He proposed various amendments to the Canadian draft resolution.

For the second paragraph he proposed the same wording as that used in relation to other applications, namely :

“Decides to inform the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization that it has no objection to the admission of the Principality of Monaco to the Organization.”

For the third paragraph he proposed the following new wording, which would eliminate the question of the Principality's international status :

“Recommends that the Organization, in considering the request of Monaco, take into account what contribution Monaco can make in furthering the programme of the Organization.”

Finally, he requested the deletion of the last paragraph of the Canadian draft resolution.

Mr. STINEBOWER (United States of America) was of the opinion that Monaco's application for admission really raised a more general problem, that of the very small States. The Canadian draft resolution in no way bound UNESCO with regard to the admission of the Principality; it only indicated that the Council was not opposed to its being considered.

He would therefore vote in favour of the resolution.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) shared the opinion expressed by the representative of France and supported the proposed amendments.

The PRESIDENT put to the vote the second and third paragraphs of the draft resolution as amended by the representative of France.

The second and third paragraphs as amended were adopted by 9 votes to 5.

The PRESIDENT put to the vote the proposal of the representative of France for the deletion of the last paragraph of the draft resolution.

The proposal was not adopted, 7 votes being cast in favour and 7 against.

Mr. ORDONNEAU (France) said that if the last paragraph of the draft resolution submitted by Canada were adopted as it stood, it would raise the question of the international status of Monaco in another form, contrary to the decision the Council had just taken.

M. Ordonneau n'accepte pas l'argumentation selon laquelle l'admission de Monaco constituerait un précédent en ce qui concerne d'autres très petits Etats. Le statut de Monaco est unique : la république d'Andorre a deux suzerains ; le statut du Liechtenstein est fondé sur une allégeance féodale à l'empereur d'Autriche. L'UNESCO doit juger de l'importance de la contribution que Monaco est susceptible d'apporter à l'exécution de ses programmes, et cet organisme n'a compétence que sur ce point.

M. Ordonneau propose divers amendements au projet de résolution présenté par le Canada.

Il désire faire adopter pour le deuxième alinéa la même forme de rédaction que celle qui a été utilisée pour d'autres demandes, c'est-à-dire :

« Décide de porter à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qu'il ne fait pas d'objection à l'admission de la principauté de Monaco comme membre de l'organisation. »

M. Ordonneau propose pour le troisième alinéa une nouvelle rédaction éliminant la question du statut international de la principauté et qui serait la suivante :

« Recommande à l'organisation de tenir compte, en examinant la demande de la principauté de Monaco, de l'importance de la contribution que la principauté est susceptible d'apporter à l'exécution du programme de l'organisation ».

Le représentant de la France demande enfin la suppression du dernier alinéa du projet de résolution du Canada.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) estime que la demande d'admission de Monaco pose, en réalité, un problème plus général qui est celui des très petits Etats. Il fait remarquer que le projet de résolution présenté par le Canada ne lie en rien l'UNESCO quant à l'admission de la principauté ; ce texte indique seulement que le Conseil ne s'oppose pas à une prise en considération.

Le représentant des Etats-Unis votera donc en faveur de ce projet de résolution.

M. MAYHEW (Royaume-Uni) se range à l'avis exprimé par le représentant de la France et appuie les amendements proposés par celui-ci.

Le PRÉSIDENT met aux voix les deuxième et troisième alinéas du projet de résolution tels qu'ils ont été amendés par le représentant de la France.

Par 9 voix contre 5, les deuxième et troisième alinéas ainsi amendés sont adoptés.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition du représentant de la France tendant à la suppression du dernier alinéa du projet de résolution.

Il y a 7 voix pour et 7 voix contre. La proposition n'est pas adoptée.

M. ORDONNEAU (France) expose que si le dernier alinéa du projet de résolution proposé par le Canada était adopté tel quel, son contenu reprendrait sous une autre forme la question du statut international de Monaco, contrairement à la décision que le Conseil vient de prendre.

He therefore proposed the following wording for the last paragraph :

“ Suggests that the Organization should also consider, in taking its decision, the whole problem of the admission of similar diminutive States.”

The PRESIDENT put to the vote the last paragraph of the draft resolution as amended by the representative of France.

The last paragraph as amended was adopted by 9 votes to 6.

The PRESIDENT put to the vote the draft resolution submitted by Canada (E/568/Add.1), as a whole, as amended.

The draft resolution as amended was adopted by 11 votes to 2.

Mr. ARNALDO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) thanked the Council for the attention it had given to the question of the admission of the Principality of Monaco to UNESCO.

Mr. Arnaldo withdrew.

18. Report of the Commission on the Status of Women (second session) [E/615¹ and E/615/Add.1]

GENERAL DEBATE

The PRESIDENT invited Mrs. Cosma (Syria), Rapporteur of the Commission on the Status of Women, to present the Commission's report (E/615).

Mrs. COSMA, Rapporteur, submitted and commented on the report drawn up at the end of the second session of the Commission on the Status of Women, held at Lake Success from 5 to 19 January 1948.

She pointed out that the Commission had worked in the spirit of the Charter of the United Nations, which proclaimed the equality of the sexes. It was particularly urgent that the Council should take decisions with regard to the resolution on the political rights of women which constituted paragraph 14 of the report; with regard to the recommendations addressed to the Council by the Commission in paragraph 21; and with regard to the resolutions referred to in paragraphs 25 (equality of pay), 28, 34, 42 (co-operation with ILO) and 44.

She also submitted to the Council a communication from the Government of Lebanon inviting the Commission to hold its next session in that country.

Mr. MAYHEW (United Kingdom) paid a tribute to the Commission on the Status of Women for the example it had shown in limiting to a small number the points to which it wished to draw the Council's attention. Having before it a long and interesting report raising important questions,

¹ Official Records of the Economic and Social Council, Sixth Session, Supplement No. 5.

Il propose donc, pour le dernier alinéa, la rédaction suivante :

« Propose à l'organisation de peser également, lorsqu'elle prendra une décision, le problème d'ensemble de l'admission de semblables petits Etats. »

Le PRÉSIDENT met aux voix le dernier alinéa du projet de résolution tel qu'il a été amendé par le représentant de la France.

Par 9 voix contre 6, le dernier alinéa ainsi amendé est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble du projet de résolution du Canada (E/568/Add.1) tel qu'il a été amendé.

Par 11 voix contre 2, le projet de résolution ainsi amendé est adopté.

M. ARNALDO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) remercie le Conseil de l'attention qu'il a prêtée à la question de l'admission de la principauté de Monaco dans l'UNESCO.

M. Arnaldo se retire.

18. Rapport de la Commission de la condition de la femme (deuxième session) [E/615¹ et E/615/Add.1]

DISCUSSION GÉNÉRALE

Le PRÉSIDENT invite Mme Cosma (Syrie), rapporteur de la Commission de la condition de la femme, à présenter le rapport de cette commission (E/615).

Mme COSMA, rapporteur, présente et commente le rapport établi à l'issue de la deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue à Lake Success du 5 au 19 janvier 1948.

Elle précise que la commission a travaillé dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui proclame l'égalité des sexes, et signale au Conseil l'urgence qu'il y a à prendre position sur le dernier alinéa de la résolution sur les droits politiques de la femme, qui fait l'objet du paragraphe 14 du rapport, sur la recommandation que la Commission adresse au Conseil dans le paragraphe 21, et sur les résolutions visées aux paragraphes 25 (égalité de salaire), 28, 34, 42 (coopération avec l'OIT) et 44.

Elle présente également au Conseil une communication du Gouvernement du Liban invitant la commission à tenir sa prochaine session dans ce pays.

M. MAYHEW (Royaume-Uni) rend hommage à la Commission de la condition de la femme pour l'exemple qu'elle donne en limitant à un petit nombre les points sur lesquels elle attire l'attention du Conseil. Saisi d'un long et intéressant rapport qui soulève des questions importantes, le Conseil

¹ Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, sixième session, Supplément N° 5.

the Council had wisely decided to confine itself during the current session to the examination of those points.

The delegation of the United Kingdom would make its comments when the question under discussion was considered in the appropriate committee.

It welcomed the plan of action contained in the resolution on the collection of material and answers to the questionnaire.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) remarked that from the resolutions on which immediate action was requested, two questions had been omitted which he thought essential: the education of women and the political and economic rights of women.

He asked what was the reason for that omission and who had decided the order of urgency.

Mrs. COSMA, Rapporteur, stated that the order of urgency had been determined by the Commission itself.

The resolution appearing in paragraph 21 of the report contained precise measures with regard to the question of the education of women, and the last paragraph of the resolution given in paragraph 14 dealt with the question of the political rights of women.

The PRESIDENT confirmed the Rapporteur's statement and pointed out that paragraph 21 contained precise instructions with regard to the questionnaire on the legal status and treatment of women. The points with regard to which the Commission requested a decision were enumerated in a note by the Rapporteur of the same date (E/615/Add.1).

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said he was satisfied with the Rapporteur's explanations.

Mr. AZKOUL (Lebanon) explained that Lebanon had invited the Commission on the Status of Women to hold its next session in that country because, at the time when the next session would take place, Lebanon would be a meeting-place for men and women from Asia and Africa who would thus be kept in touch with the Commission's work and be able to make known the results when they returned to their own countries.

The PRESIDENT closed the general discussion on the report of the Commission on the Status of Women and stated that the report would be submitted to the Social Committee.

The meeting rose at 6.15 p.m.

a sagement décidé de se borner pour cette session à l'examen de ces points.

La délégation du Royaume-Uni se réserve de présenter ses observations lorsque la question sera examinée au sein du comité intéressé.

Elle accueille avec faveur le plan d'action prévu dans la résolution relative aux travaux de recherches et aux réponses au questionnaire.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que parmi les résolutions demandant un examen immédiat, l'on a omis deux questions qu'il estime essentielles: celle de l'éducation de la femme et celle des droits politiques et économiques de la femme.

Il demande pourquoi ces deux questions ont été omises et qui a déterminé l'ordre d'urgence.

M^{me} COSMA, rapporteur, déclare que c'est la commission elle-même qui a déterminé les questions qu'elle estime les plus urgentes.

Elle signale que la résolution qui figure au paragraphe 21 du rapport contient des mesures précises en ce qui concerne la question de l'éducation de la femme et que le dernier alinéa de la résolution qui fait l'objet du paragraphe 14 traite de la question des droits politiques de la femme.

Le PRÉSIDENT confirme la déclaration du Rapporteur et rappelle que le paragraphe 21 contient des indications précises sur le questionnaire relatif à la condition juridique et au traitement des femmes. Les points sur lesquels la commission demande une décision sont précisés dans une note du Rapporteur, datée du jour même (E/615/Add.1).

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) se déclare satisfait des explications du Rapporteur.

M. AZKOUL (Liban) explique que si le Liban a adressé à la Commission de la condition de la femme une invitation de tenir sa prochaine session dans ce pays au printemps, c'est qu'à cette époque le Liban est un point de rencontre pour les hommes et les femmes d'Asie et d'Afrique, qui seront ainsi tenus au courant des travaux de la commission et pourront en diffuser les résultats en rentrant dans leurs pays.

Le PRÉSIDENT déclare que la discussion générale sur le rapport de la Commission de la condition de la femme est close, et que le rapport sera transmis au Comité social.

La séance est levée à 18 h. 15.